

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

*Visa CF n° 3746
19-06-2001*

- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2000-526/PRES du 6 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 2000-527 /PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n° 97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 99-102/PRES/PM/MS du 29 avril 1999 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Sur Proposition du Ministre de la Santé ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 juin 2001 ;

DECRETE

- ARTICLE 1 :** Monsieur Kanliyamini Dieudonné OUOBA, Mle 35 818 M, Médecin, est nommé Directeur régional de la Santé de Ouahigouya.
- ARTICLE 2 :** Monsieur Hamidou OUEDRAOGO, Mle 35 831 P, Médecin, est nommé Directeur régional de la Santé de Dori.

ARTICLE 3 :

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 19 juin 2001.



Le Premier Ministre

Paramanga Ernest YONLI

Pour le Ministre de la Santé en mission,
le Ministre de l'Action Sociale et de la
Solidarité Nationale chargé de l'intérim

Gilbert OUEDRAOGO